

## PROJET EDUCATIF

L'Accueil de loisirs de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise (CCHMV), collectivité territoriale, a pour objectif principal « de proposer des activités de loisirs, sportives, culturelles, éducatives et de service. » Ces actions font partie d'un axe majeur de la politique enfance jeunesse afin de faire évoluer les modalités de mise en œuvre de l'action publique.

- ✓ Développer la formation d'écocitoyens, autonomes, responsables et solidaires
  - Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs loisirs
  - Impliquer les enfants dans le dynamisme et la vie locale
  - Permettre aux enfants de s'impliquer dans le développement durable
- ✓ Encourager la réussite scolaire et l'insertion sociale
  - Encourager le développement du réseau (école, famille, SIJ)
  - Permettre aux enfants de prendre conscience de leurs potentiels et de les développer
  - Favoriser le vivre ensemble : Encourager la mixité sociale, les relations avec les parents/la famille et le lien intergénérationnel
- ✓ Favoriser la découverte, les apprentissages et l'épanouissement personnel
  - Développer et maintenir l'offre de loisirs (ALSH)
  - Permettre aux enfants l'accès et l'appropriation des lieux de savoirs et de culture.
- ✓ Garantir les meilleures conditions de santé psychique et physique
  - Prévenir les conduites à risques
  - Développer/favoriser l'estime de soi

L'équipe d'animation aura pour ligne de conduite de mettre sa capacité d'écoute et sa disponibilité au service des jeunes, de respecter avec vigilance leur sécurité physique, affective et morale.

Conformément au décret 2002-885 du 3 mai 2002, le projet éducatif prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités et notamment des activités physiques et sportives et culturelles, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs.